

6 Économie

Société meunière et avicole du Gabon (SMAG)/Entretien avec le directeur général ...

... Bruno Lardit : " L'arrêt de la subvention de l'Etat nous impose un plan de restructuration "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

A l'instar de beaucoup d'entreprises de la place, la Société meunière et avicole du Gabon n'échappe pas à la morosité de l'économie nationale. S'y ajoutent, les arriérés de l'Etat qui plombent sa trésorerie, ainsi que la suppression de la subvention. L'entreprise n'a pas d'autre choix que de dégraisser ses effectifs par l'adoption d'un plan de départs volontaires, explique son directeur général dans cet entretien.



Photo : F.A.

Le directeur général de société meunière et avicole du Gabon (Smag), Bruno Lardit.

L'union. D'après les informations relayées dans la presse, la Smag s'apprête à licencier une soixantaine d'employés. Pouvez-vous apporter plus d'éclaircissements sur cette question ?

Bruno LARDIT : pour bien comprendre la situation actuelle de l'entreprise, il est nécessaire de revenir sur l'évolution de son activité au cours des dix dernières années. La Smag bénéficie depuis le mois de septembre 2007, d'une subvention visant à stabiliser le prix de la farine sur le territoire gabonais, pour permettre le maintien du prix de la baguette de pain à 125 F CFA. Les modalités de calcul de cette subvention, inchangées à ce jour, sont fonction des prix d'achat du blé ainsi que des volumes de farine vendue au Gabon. A l'origine, la mise en place de cette subvention s'inscrivait dans un contexte de flambée conjoncturelle des cours mondiaux du blé. A partir du mois de juin 2010, la hausse des prix du blé est devenue structurelle, et la subvention accordée à la Smag atteint désormais des montants très significatifs.

De plus, le système de péréquation de la farine n'est plus opérationnel depuis 2012. C'est la Smag qui supporte, depuis lors, les coûts de transport de la farine à l'intérieur du pays. La dette de la Caistab envers l'entreprise dépasse aujourd'hui les 4 milliards de Fcfa.

Ces deux tendances de fond ont bouleversé la situation financière de la Smag, car la société peine gravement à financer, tant son activité courante que ses projets d'extension et de développement, dans la mesure

où l'ensemble des arriérés cumulés dus par l'Etat dépassent, à ce jour, les 14 milliards de francs CFA.

Le 13 avril 2016, la Smag signait avec le gouvernement une convention d'apurement de la dette dans laquelle l'Etat reconnaissait devoir à l'entreprise la somme de 11 milliards de F CFA à la date du 31 décembre 2014, et actait la compensation de près de 2 milliards d'arriérés fiscaux. C'est donc 9 milliards que l'Etat s'engageait à nous reverser sur une période de 4 ans. Malheureusement, jusqu'à ce jour, cette convention n'a toujours pas été honorée ; aucun versement n'ayant été effectué depuis sa signature.

Ainsi, au cours de l'année 2016, la Smag, qui aurait dû recevoir un total de 2,9 milliards de F CFA de la part de l'Etat, n'a effectivement reçu que 200 millions de F CFA, soit à peine 7% des sommes prévues.

Sur l'exercice 2016, la trésorerie s'est donc fortement dégradée du fait des arriérés de l'Etat. Aujourd'hui, les effets conjugués de la baisse des recettes de l'Etat et de l'arrivée d'un nouveau concurrent producteur sur le marché, amènent le gouvernement à mettre fin au système de subvention du blé.

Cependant, la tendance à moyen terme des cours du blé reste supérieure au montant fixé par l'Etat pour le déclenchement de la subvention (+15% actuellement).

Compte tenu de la volonté actuelle de l'Etat de ne pas permettre l'augmentation des prix du pain dans le cadre de la lutte contre la vie chère, il est primordial pour la Smag de s'adapter comme elle peut, face à ce

nouveau contexte économique qui lui est imposé pour sauvegarder son activité.

Le 20 décembre 2016, nous avons réuni nos délégués syndicaux et du personnel pour leur présenter un plan de licenciement pour motif économique, du fait des arriérés de l'Etat, la dégradation de notre trésorerie, la perspective de l'arrêt de la subvention ainsi que la baisse d'activité de 20%. Après plus de deux mois de concertation avec les partenaires sociaux de l'entreprise, nous avons déposé ce dossier, concernant au final le licenciement de 57 agents, auprès de l'inspection du travail en début mars. Cette demande a, cependant, été rejetée par cette institution, ce qui met l'entreprise dans une situation très difficile pour sa rentabilité et sa pérennité. Tenant compte de la décision de l'inspection du travail, nous avons donc opté pour la mise en place d'un plan de départs volontaires avec des mesures d'accompagnement plus larges que celles prévues dans le projet de licenciement initial. Ce plan de départs volontaires, élargi sur plus de personnes, s'ouvre pour une durée de 2 mois.

Pourtant, les employés de la Smag protestent contre ce projet, affirmant que votre entreprise a réalisé des résultats satisfaisants au premier semestre 2016, avec un chiffre d'affaires égal à 16,7 milliards. Comment justifiez-vous cette initiative auprès de vos salariés ?

Concernant ce point, effectivement au premier semestre 2016, les données obtenues paraissent satisfaisantes. Mais cela n'exclut pas le fait que la dette de l'Etat envers la Smag continuait à augmenter. Ensuite, il est important de prendre en considération le deuxième semestre 2016, qui a été complètement à rebours du premier. En plus de l'augmentation du montant de la dette, nous avons eu l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur dans la production de la farine, aggravée par une contraction du marché. Dans le même temps, l'Etat nous annonçait la suppression prochaine de la subvention. Suite à cela, en novembre, on était déjà à plus de 15% de perte de chiffre d'affaires sur la farine, nous sommes tombés à 20% au mois de janvier. Depuis

le début de l'année 2017, nous sommes toujours à près de -20%.

Vos employés vous accusent également de vouloir les remplacer par des prestataires extérieurs, en vue de réduire les charges de l'entreprise. Que répondez-vous à ce sujet ?

La manière dont cela est présenté est imprécise. C'est à la fois vrai et faux. Compte tenu du nouveau contexte économique qu'est le nôtre, il nous est nécessaire de réduire, autant que possible, nos coûts de structure et nos charges fixes. En même temps, il faut nous recentrer sur nos corps de métiers qui sont la production, la gestion de la qualité et la commercialisation, en optimisant les activités. Ce sont les services dits périphériques de gardiennage, nettoyage et de manutention qu'il faut pouvoir externaliser. Lorsque nous parlons de « prestataires », cela signifie que nous allons solliciter l'expertise d'autres entreprises gabonaises qui seront rémunérées pour leurs services. Aujourd'hui, nous avons du personnel de gardiennage, ménage et nettoyage en interne, qui n'a certes jamais démerité, mais que nous n'avons malheureusement plus les moyens de soutenir. La compétence de ces personnes n'est pas en cause, car elles ont toujours su faire le travail qui leur était assigné, mais c'est aujourd'hui une structure trop lourde pour l'entreprise. Il y a d'autres entreprises qui ont aussi ces compétences dont nous aurons besoin. Cette externalisation permettra également la création d'emplois ailleurs, il faut bien le reconnaître, mais qui seront gérés à la demande, en fonction de nos besoins. Aussi, avons-nous convenu avec les délégués que lors des appels d'offres aux entreprises, nous mentionnerions notre volonté de voir les employés, qui étaient au service de la Smag, être prioritaires lors des embauches chez les prestataires. Ce point sera inclus dans les clauses des cahiers de charges. Même si légalement, on ne peut l'imposer, on va néanmoins le recommander. Ensuite, ceux qui vont se constituer en entreprises auront la possibilité de répondre également aux appels d'offres.

Selon vous, quelle atmo-

sphère règne en ce moment au sein de votre entreprise, au regard du tollé provoqué auprès des employés par vos projets ?

L'atmosphère reste tendue. On n'en doute pas. Personne ne souhaite mettre en place ce genre de mesures. Et nous les comprenons en tant que pères et mères de familles ayant des charges. Malheureusement, pour éviter de sombrer dans le néant, nous n'avons pas le choix. Maintenant, ce que nous pouvons faire, c'est essayer d'accompagner au mieux cette période de transition. Nous ne prenons pas cette mesure par plaisir, mais bien par nécessité. Nous nous attelons à mettre en œuvre ce plan de restructuration le plus correctement possible en favorisant toujours le dialogue social.

Malgré cette passe difficile, quelles sont les ambitions de la Smag pour 2017 ?

Notre ambition est de parvenir à nous adapter à ce nouveau contexte économique, caractérisé par la suppression de la subvention du blé par l'Etat. Malgré l'augmentation du coût de notre principale matière première (le blé), la dégradation de notre trésorerie et la concurrence, il va falloir continuer à fournir aux consommateurs gabonais un produit de qualité au prix auquel ils s'attendent habituellement. Parce que, comme je vous disais, l'Etat ne souhaite actuellement pas que le prix du pain augmente. Dans ce cas, il faut que l'on soit compétitif, rentable et pérenne dans le développement de nos activités. Aujourd'hui, nous avons pour ambition de franchir une nouvelle étape dans la démarche qualité. En parlant de cette démarche, nous faisons allusion à la certification ISO 22000 qu'on est en train de mettre en place. La restructuration en cours, soutenue par cette stratégie de développement de la qualité et de renforcement de nos compétences essentielles, nous permettra de trouver demain de nouveaux leviers de croissance. Sachant malheureusement que la dette de l'Etat amenuise notre capacité de financement. En particulier le financement de nos investissements.

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 10/04/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0630	1USD =	617,081	1 USD	638,679	CAC 40	10/04/2017	5 135,28
		CAD	1,4256	1CAD =	460,127	1 CAD	484,231	DOW JONES	10/04/2017	20 656,10
		JPY	117,6400	1JPY =	5,576	100 JPY	579,833			
		GBP	0,8557	1GBP =	766,547	1 GBP	799,843			
		CHF	1,0695	1CHF =	613,331	100 CHF	64 203,04			
		ZAR	14,6840	1ZAR =	44,672	100 ZAR	4 645,30			
		MAD	10,6926	1MAD =	61,347	1 MAD	63,79			
		CNY	7,3318	1CNY =	89,467	1CNY	92,15			
		KES	109,4500	1KES =	5,993	1KES	6,17			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
10 Avril 2017: 55,48